

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 22 mai 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 103 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHE - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Patrick BORE - Nicole BOUILLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Anne DAURES - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Antoine MAGGIO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Janine MARY - Florence MASSE - Richard MIRON - André MOLINO - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Lionel VALERI - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

René BACCINO représenté par Albert GUIGUI - Mireille BALOCCO représentée par Jérôme ORGEAS - Marie-Josée BATTISTA représentée par Albert LAPEYRE - Mireille BENEDETTI représentée par Lionel VALERI - Jean-Pierre BERTRAND représenté par Alain CHOPIN - Jean-Louis BONAN représenté par André GLINKA-HECQUET - Sophie CELTON représentée par André MOLINO - Christophe DE PIETRO représenté par Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - Dominique DELOURS représenté par Grégory PANAGOUDIS - Nourati DJAMBAE représentée par Annie LEVY-MOZZICONACCI - Jean-Claude GAUDIN représenté par Laure-Agnès CARADEC - Jean-Pierre GIORGI représenté par Roland GIBERTI - Vincent GOMEZ représenté par Marc LOPEZ - Annie GRIGORIAN représentée par Patrick BORE - Daniel HERMANN représenté par Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nathalie LAINE représentée par Andrée GROS - Eric LE DISSES représenté par Véronique PRADEL - Laurence LUCCIONI représentée par Isabelle SAVON - Patrick MAGRO représenté par Marc POGGIALE - Bernard MARTY représenté par Louisa HAMMOUCHE - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Martine MATTEI représentée par Michel ILLAC - Guy MATTEONI représenté par EMMANUELLE SINOPOLI - Patrick MENNUCCI représenté par Samia GHALI - Danielle MILON représentée par Fabrice JULLIEN-FIORI - Claudette MOMPRIVE représentée par Martine GOELZER - Yves MORAINÉ représenté par Carine ROGER - Daniel NAVARRO représenté par Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Maxime TOMMASINI représenté par Sandra SALOUM-DALBIN - Claude VALLETTE représenté par Didier ZANINI - Martine VASSAL représentée par Eric DIARD - Karim ZERIBI représenté par Josette FURACE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Michel DARY - Yann FARINA - Roland POVINELLI.

Signé le 22 Mai 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 26 mai 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

FCT 015-1008/15/CC

■ Actualisation de la stratégie d'intervention de Marseille Provence Métropole pour les Programmes Européens 2014-2020
DES 15/13182/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Dans le cadre des fonds européens structurels et d'investissement (F.E.S.I.), les collectivités territoriales peuvent se positionner, au niveau régional, comme gestionnaires des fonds suivants :

- Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)
- Fonds Social Européen (FSE)
- Fonds Européen Agricole de Développement Rural (FEADER)
- Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP)

Au titre de la génération 2007-2013 des programmes européens, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole (MPM) a été actrice des dispositifs en ayant la gestion déléguée des fonds suivants :

- une enveloppe Fonds européen de développement régional (FEDER) de 9,8 millions d'euros sur la thématique « Urbaine - Quartiers sensibles » (Mesure 4-1 du PO FEDER PACA),
- une enveloppe Fonds social européen (FSE) d'1 million d'euros sur la même thématique « Urbaine - Quartiers sensibles » (Mesure 3.3.2 du PO FSE PACA),
- et une enveloppe FSE de 7,3 millions d'euros sur la thématique « PLIE » (Mesure 3.1.2 du PO FSE PACA).

MPM souhaite poursuivre son action dans le cadre de la nouvelle génération de programmes européens 2014-2020.

Sur le FEDER, contrairement à la génération précédente, MPM n'est plus gestionnaire d'une enveloppe de subvention globale, mais s'inscrit dans un partenariat étroit avec le Conseil Régional au travers d'une nouvelle forme de conventionnement appelée « Investissement territorial intégré » (ITI). Sur le FSE, MPM pérennise son action avec les partenaires institutionnels que sont le Conseil Général et les services de l'Etat en région (DIRECCTE PACA) en faisant acte de candidature à la gestion d'une subvention globale pour la période 2015-2017,

Dans cette optique, MPM doit définir sa stratégie d'intervention globale FEDER/FSE qui repose sur un objectif central de lutte contre le chômage en développant l'emploi et l'employabilité des habitants tout en recherchant une plus grande cohésion sociale et territoriale notamment par l'inclusion des quartiers en veille active (dont La Ciotat fait partie) dans la nouvelle géographie des quartiers prioritaires.

A cet effet, la précédente stratégie approuvée lors du Conseil de communauté du 31 octobre 2013, a été aujourd'hui réécrite afin de prendre en compte les évolutions des programmes et les modifications dans les modes de gouvernance des fonds.

Elle s'articule autour de trois thématiques qui correspondent aux priorités qui ont été dégagées au niveau européen dans le cadre de la stratégie « Europe 2020 », au niveau régional à travers le diagnostic territorial stratégique régional PACA et au niveau local à travers le SCOT :

- Le renforcement de l'accès à l'emploi en soutenant l'insertion économique, la mobilité, l'inclusion sociale et la lutte contre la pauvreté et les discriminations ;

- le développement économique au service de l'emploi permettant de lutter contre les principaux handicaps (chômage, précarité, niveau de revenus...) ;
- la recherche d'une plus grande cohésion sociale et territoriale pour que chaque territoire, qu'il soit en difficulté ou non, s'insère dans une dynamique commune à l'ensemble de la métropole et pour insérer économiquement les populations qui y habitent tout en améliorant leurs conditions de vie au quotidien (habitat, transport durable, équipements sociaux, services et espaces publics...).

Plus largement, au travers des différents appels à propositions publiées par les autorités de gestion FEDER et FSE, cette nouvelle génération de fonds structurels constitue pour MPM une réelle opportunité de financements complémentaires au bénéfice de ses propres actions en matière de développement et mobilité durables, de développement économique et d'inclusion sociale

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération RNOV 005-677/13/CC du 31 octobre 2013- Programmes Européens 2014-2020 - Proposition de stratégie d'intervention de Marseille Provence Métropole
- La délibération HPV 007-611/14/CC du 19 décembre 2014 - Programme Opérationnel FSE "Pour l'emploi et l'inclusion" 2014-2020. Demande de gestion d'une subvention Globale FSE dans le cadre du projet Axe 3-9 "Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination" en qualité d'organisme intermédiaire

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Communauté urbaine a une expérience forte en matière de gestion des fonds européens et qu'il y a lieu de la valoriser, de la poursuivre et de l'amplifier ;
- Que par conséquent, la Communauté urbaine doit définir sa stratégie européenne 2014-2020 afin qu'elle soit prise en compte au sein des stratégies nationale et régionale ;
- Que le rôle de la Communauté urbaine est important pour les acteurs de son territoire non seulement en matière de création ou de maintien d'emplois mais aussi par la provenance même des bénéficiaires ultimes, très souvent issus des quartiers dits « sensibles » de notre territoire.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article unique :

Est approuvée la stratégie globale d'intervention ci-annexée.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Relations internationales - Europe

Jean-Pierre BERTRAND

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Fonctionnement et maîtrise des coûts

Roland BLUM

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER